



Consultation du public autour du projet d'implantation d'une installation de production de combustible solide de récupération (CSR) à Noyelles-Godault

**Réunion publique d'ouverture
Mardi 9 septembre 2025**

Hervé Maillard, commissaire-enquêteur :

Bonsoir Mesdames et Messieurs. Je suis Hervé Maillard, je suis commissaire-enquêteur. J'ai été désigné par le tribunal administratif de Lille le 1er juillet dernier pour conduire cette enquête sous la nouvelle version que l'on appelle maintenant procédure parallélisée, concertation parallélisée. Le projet, vous le voyez là, c'est un projet d'implantation d'une installation de préparation au combustible solide qui est présentée par la société SUEZ.

L'enquête est organisée par la préfecture du Pas-de-Calais, le service ICPE, installation classée pour l'environnement. Et mon rôle est d'être l'interlocuteur indépendant et neutre vis-à-vis du projet et de pouvoir enregistrer vos observations et remarques. La procédure nouvelle, comme je vous le disais, a été introduite par la loi Industrie verte et notamment les décrets d'application de juillet 2024.

Le but de la procédure étant d'accélérer les délais d'instruction des demandes d'autorisation environnementales. La procédure a commencé le 1er septembre et elle va s'achever le 1er décembre. Elle est limitée à trois mois avec deux étapes clés.

L'étape d'aujourd'hui, qui est la réunion publique de présentation du projet qui constitue le démarrage réel de l'enquête. Et une seconde réunion qui aura lieu le jeudi 20 novembre dite réunion de clôture où l'on dresse un peu le bilan des observations et de la procédure. Entre temps, j'aurai deux permanences en mairie, au CCAS, dans une salle du CCAS de Noyelles-Godault pour prendre en compte les observations papier et écouter les gens qui ont besoin de s'exprimer oralement.

Dernier point, toutes les observations peuvent être envoyées par courrier à mon attention, à l'adresse de la mairie de Noyelles-Godault, qui est le siège de l'enquête. Pour terminer, je ne vais pas aller plus loin parce que le but est de vous présenter le projet. Je voudrais remercier la mairie de Noyelles-Godault d'avoir mis les moyens à disposition, notamment cette très belle salle.

Martin Bacholle, 2concert :

Merci beaucoup. Moi je suis Martin Bacholle du cabinet 2concert. Nous sommes accompagnés ce soir des représentants du maître d'ouvrage, donc SUEZ, en la personne de Morgan Moriceau qui est responsable du développement CSR pour SUEZ et Guillaume Villemin qui est responsable projet et responsable des demandes d'autorisation environnementales. Donc cette consultation du public comme l'a précisé monsieur le commissaire-enquêteur, elle rentre dans un cadre réglementaire particulier.

Elle a fait l'objet d'une information au public via des avis qui ont été publiés dans les dix communes du périmètre de la consultation du public. Ces dix communes forment un périmètre de trois kilomètres autour de l'installation. Il y a eu un affichage également sur site et une publication réglementaire, une annonce légale de la forme que vous voyez à droite (*sur la présentation projetée*) dans deux journaux, « La Voix du Nord » et « Nord Éclair ».

Monsieur le commissaire-enquêteur l'a dit, il y a deux réunions publiques dans le cadre de cette consultation : une réunion publique d'ouverture ce soir et une réunion publique de clôture pour faire le bilan de tout ce qui a été dit et tout ce qui a été entendu au cours de la procédure le jeudi 20 novembre. Et entre temps on aura donc les deux permanences du commissaire-enquêteur en mairie de Noyelles-Godault (*au CCAS de Noyelles-Godault*) pour recueillir l'avis des personnes qui pourront consulter le dossier et produire et contribuer au dossier avec le commissaire-enquêteur.

Les différents supports d'information et de participation : c'est surtout en premier lieu dans le cadre de cette nouvelle procédure qui se veut dématérialisée, le principal outil est le registre dématérialisé. Vous avez l'adresse ici, vous pouvez y accéder en réalité très facilement via Google en tapant « registre dématérialisé », « enquête publique », « SUEZ » : les mots clés qui vont bien. Vous arrivez sur la page que vous voyez ici où vous pouvez consulter le dossier dans son entièreté et également publier des contributions, des questions, des avis auxquels le maître d'ouvrage devra répondre.

On a également l'adresse mail pour interpellier directement le maître d'ouvrage ou le commissaire-enquêteur, et on a la possibilité de consulter ce dossier de demande d'autorisation environnementale (DDAE), soit sur le registre - comme je l'ai dit - mais également en version papier à la mairie de Noyelles-Godault ou directement en préfecture.

Je passe maintenant la parole à Morgan Moriceau qui va nous expliquer un petit peu quel est le contexte, les raisons d'être du projet en matière de développement de CSR et ensuite Guillaume Villemin nous expliquera plus précisément le projet.

Morgan Moriceau, SUEZ :

Merci. Morgan Moriceau, je m'occupe du développement de la filière CSR et des projets de ce type-là un peu partout en France pour le groupe. Si on regarde sur la région SUEZ, c'est un acteur qui est très présent.

Au nord-est, on a à peu près 1900 collaborateurs, une cinquantaine d'installations. Les installations ce sont aussi bien des centres de tri, des unités de valorisation énergétique (UVE) ou des centres de stockage et on collecte également une quantité importante de clients.

Alors déjà on vous parle de CSR, je ne sais pas si tout le monde sait de quoi il s'agit. Le CSR c'est l'acronyme de Combustible Solide de Récupération (CSR). Alors on parle de combustible parce qu'on parle d'une matière qui a un pouvoir énergétique important. On va le voir par la suite. Et Solide et de Récupération. Récupération c'est parce que ce combustible est effectivement préparé à partir de déchets.

Alors à partir de quels déchets on prépare le CSR ?

C'est essentiellement à partir des déchets produits par les entreprises, par les artisans, mais également par les déchetteries. Pour vous donner un exemple, dans les déchetteries vous avez votre benne de ferraille, de carton, de bois, mais vous avez toujours une benne de déchets encombrants qui ne vont dans aucun autre endroit. Aujourd'hui ces déchets sont essentiellement destinés à l'enfouissement parce qu'il n'y a pas d'autre solution existante pour les traiter.

L'objet de ce type de projet, c'est de valoriser ces déchets qui n'ont pas de filière de valorisation et qui vont essentiellement en stockage. La filière CSR, comme je l'évoque, elle se développe en France depuis 4-5 ans avec l'appui de l'ADEME qui accompagne de nombreux porteurs de projets. Autant sur les installations de préparation comme on va le voir aujourd'hui, mais également pour les installations qui vont consommer et utiliser du CSR. Ce n'est pas l'objet de la consultation du jour, ça se déroule ailleurs. Mais c'est un sujet qui est largement porté par les pouvoirs publics. On a ramené, pour visualiser de quoi il s'agit, deux échantillons. Ils n'ont pas la même couleur parce qu'ils ne sont pas faits à partir du même type de matériaux.

J'ai l'habitude de dire que le CSR est fait à partir de déchets propres et secs. C'est-à-dire que ce n'est pas le déchet que vous avez chez vous dans votre poubelle grise ou même votre poubelle jaune. Ce ne sont pas les déchets du ménage, ce n'est pas cela.

Ce sont bien les déchets plutôt produits par des artisans, par des entreprises ou aussi par les déchetteries. Ce que vous avez dans les baux, pour que ce soit présentable et diffusable à tout le monde, c'est une fraction assez fine qui est essentiellement destinée à l'utilisation en cimenterie puisque les cimentiers utilisent déjà assez largement ce type de combustible. Nous, ce qu'on envisage de produire à AGORA sera assez similaire à ce qu'on voit ici.

Le développement de la filière s'inscrit dans un cadre réglementaire qui date essentiellement de 2020 et qui définit des objectifs à la fois pour réduire l'enfouissement des déchets en France et également augmenter la valorisation énergétique et la valorisation matérielle. Ces objectifs, on les retrouve dans la loi AGEC et qui se déclinent ensuite au niveau régional.

Ici dans les plans régionaux qu'on appelle les PRPGD et qui sont également retranscrits dans les schémas d'aménagement du territoire, couramment appelés SRADDET. Il y a des objectifs de réduction de l'enfouissement qui se retrouvent dans ces plans et que nous, on applique par ce type de projet.

Si on regarde cette pyramide inversée, on voit finalement plusieurs choses. Tout en bas, on a l'élimination des déchets. Plus on va monter dans la pyramide, plus on va donner de valeur à ces déchets. Soit avec de la valorisation énergétique, ou avec du jaune, du recyclage, ou encore mieux, du remploi, de la prévention, mais là on ne parle plus de déchets. Ce qu'on vise ici comme déchets pour préparer le CSR, ce sont des flux qui aujourd'hui sont exclusivement enfouis.

On va capter ces flux au lieu de les envoyer vers les centres d'enfouissement et on va les emmener vers nos installations de préparation pour aller en capter la matière valorisable qui reste dedans : le bois, le métal, le carton, certains plastiques, etc... On va aller capter les flux présents, les flux valorisables. Pour les rediriger vers les filières adaptées. Et puis, on va extraire ce qui n'a pas de valeur et qui là, retournera en enfouissement : une fraction, une dizaine de pourcents peut-être.

Et le reste fera l'objet de ce qu'on voit ici, ce qu'on appelle notre CSR et qui, lui, pourra partir en valorisation énergétique en lieu et place de l'enfouissement, d'élimination qu'on a ici sur la pyramide en rouge à l'écran. En termes d'installation, aujourd'hui, la France dispose d'environ une quarantaine d'installations de préparation.

Des installations qui vont convertir un flux brut en différentes fractions. Je dis valorisables en forme d'énergie, valorisables en forme de matière et résine. Et quelques installations de chaufferie CSR, deux ou trois qui sont opérationnelles aujourd'hui, il y a chauffage.

En Hauts-de-France, SUEZ a démarré la construction, pas très loin d'ici, à Origny-Sainte-Benoîte, d'une chaufferie CSR d'environ 140 000 tonnes de capacité pour pouvoir alimenter l'industriel TEREOS. C'est un projet qu'on mène avec eux depuis cinq ans maintenant. L'objectif est simple, c'est un très gros industriel qui consomme beaucoup de gaz et par la solution qu'on propose ici, on va pouvoir utiliser du CSR en lieu et place de cette énergie fossile.

Il y a cette chaufferie qui se construit dans les Hauts-de-France. Et puis également une autre installation de préparation qu'on envisage de construire pas très loin d'Origny-Sainte-Benoîte, près de Flavigny, qui viendra compléter le dispositif pour compléter ce qui sera produit à Agora ; enfin à Noyelles-Godault, et alimenter notre besoin sur la chaufferie.

Et en France, je disais deux, trois installations existantes de chaufferies CSR, il y en a à peu près une dizaine pour vous donner une idée, qui se construisent à peu près dans chaque région avec différents porteurs de projets ou d'autres opérateurs.

Alors, les objectifs du développement de ces clients, on les a un peu balayés avec ce que je viens de dire. C'est accélérer la transition énergétique, c'est-à-dire trouver des solutions pour remplacer les énergies fossiles. Donc là, c'est clairement ce qu'on fait. On va remplacer 450 000 MWh d'énergie sous forme de gaz par 450 000 MWh d'énergie sous forme de CSR sur le site de TEREOS. Donc c'est substituer l'énergie, et puis c'est progressivement réduire notre dépendance aux énergies fossiles. Voilà, un sujet important. Valoriser plus de déchets recyclables. Effectivement, ils étaient des déchets qui jusque-là étaient plutôt enfouis. Donc on va aller capter la valeur qu'il reste dans le déchet. On va donc réduire aussi la part incinérée.

Les objectifs nationaux, je ne l'ai pas dit tout à l'heure, c'est 70% de déchets qui doivent être valorisés sous forme énergétique. Donc on va y contribuer avec ce projet. Répondre aux objectifs territoriaux.

C'est ce que j'évoquais sur le PRPGD et le SRADDET, qui fixent des objectifs de réduction de capacité. Nous, chez SUEZ aujourd'hui, on dispose d'outils sur le territoire de stockage. Il y a certains outils qui vont être amenés à fermer pour répondre à ces objectifs.

Et puis soutenir le développement régional. Ça se traduit par l'investissement conséquent qu'on réalise sur ce site. D'ici la fin d'année, début d'année prochaine, SUEZ envisage d'investir à peu près, et on en parlera tout à l'heure, plusieurs millions d'euros sur ce site-là. Et donc de créer des emplois et de contribuer à dynamiser la filière industrielle. Moi, je vous ai dressé un portrait un peu général de la filière CSR. Je répondrai à vos questions après, si vous en avez. Là, on va rentrer un peu plus dans le détail du projet avec Guillaume.

Guillaume Villemin, SUEZ (17'17) :

Bonjour à tous. Effectivement, je vais vous parler plus du projet en tant que tel sur notre Ecopôle de Noyelles-Godault, l'Écopôle Agora.

Le projet, c'est 100 000 tonnes de déchets entrant pour produire environ 75 000 tonnes de CSR, qui iront de façon préférentielle, comme l'a dit Morgan, vers notre chaufferie d'Origny-Sainte-Benoîte.

Pour faire cela, SUEZ prévoit d'investir environ 10 millions d'euros sur l'Écopôle d'Agora. Donc, investissement financé par SUEZ et subventionné aussi par des aides publics via l'ADEME. Le projet prévoit entre 20 et 30 emplois directs sur le site de Noyelles-Godault.

Pourquoi Noyelles-Godault ? D'une part, on le verra tout à l'heure, parce que SUEZ a déjà un site et un centre de tri déjà opérationnel. Donc, on réutilise et on complète nos installations. Mais aussi parce qu'on se trouve au cœur du bassin de production, à la fois industriel, commercial, et même via les déchetteries publiques. Et Noyelles-Godault est une position centrale, bien alimentée par le réseau routier - le gros réseau routier, on ne parle pas du départemental - via les autoroutes qui pourront facilement alimenter la chaufferie à côté de Saint-Quentin. Et ce qu'il faut avoir en tête, c'est que la zone de chalandise, donc les origines géographiques des déchets qu'on prévoit, ne changent pas par rapport à la situation aujourd'hui autorisée dans notre arrêté préfectoral, c'est-à-dire la région de France, les régions limitrophes et le Bénélux (surtout la Belgique).

Comme je le disais, on est sur notre installation de l'Ecopôle d'Agora, sur une ancienne friche industrielle qui a été déjà réaménagée. C'est un site qui est déjà une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE). Et ça va être une installation qui est au sein d'activités, en coactivité, avec des installations existantes que vous connaissez, comme le centre de tri de SUEZ, RecyCâbles, ou Veolia avec la plateforme de terres polluées.

Toujours pour indiquer qu'au sein d'Agora, on ne va pas construire de nouvelles installations, on va s'installer au sein du centre de tri et de transfert de SUEZ RV Nord. Vous voyez la vue aérienne, avec les réaménagements dus au projet CSR. On va continuer à mutualiser nos activités. On aura toujours l'activité du centre de tri actuel, dans laquelle va se rajouter l'activité de la préparation de CSR. On va réutiliser bien sûr, des installations déjà aménagées, comme le bâtiment, les zones de stockage extérieures/intérieures. Donc on n'aura pas de travaux de terrassement, on n'aura pas de création de nouveaux bâtiments. En travaux, on aura 2 auvents pour protéger la matière.

Afin de vous présenter un peu plus en détail le procédé, le synoptique général des procédés : les déchets vont arriver par camion sur le site, et vont rentrer dans le site via les ponts bascules déjà existants. On va faire un premier contrôle des déchets, essentiellement un contrôle de radioactivité, comme nous l'impose la réglementation.

Les camions vont aller au sein du centre de tri pour vider leur chargement au niveau de la zone de réception où un contrôle visuel sera réalisé par les équipes de SUEZ, afin de déterminer si les déchets sont bien conformes à notre cahier des charges et aux déchets autorisés sur le site.

Ensuite, on le verra un peu plus en détail tout à l'heure, l'unité des déchets va rentrer dans la préparation CSR pour donner trois grands flux :

- Le CSR, qui sera en valorisation énergétique, comme on l'a dit tout à l'heure.
- Les matières recyclables, qui iront vers les filières agréées de valorisation, comme c'est le cas aujourd'hui dans notre centre de tri.
- Et enfin, les refus de tri qui iront vers les filières autorisées, soit en valorisation énergétique classique (incinérateur) ou en enfouissement.

Là, vous voyez le plan général de l'installation. C'est au sein du centre de tri, qui est au sein d'Agora. Les flèches rouges, c'est l'arrivée des camions. Les camions vont arriver par le sud du site. On va avoir un premier arrêt au niveau des trois camions bleus pour déterminer vers quel endroit vont aller les camions, en fonction du chargement (Si c'est un chargement pour du CSR ou pour d'autres flux).

Ensuite, les camions pour le CSR vont vider au niveau de la zone de réception des déchets, qui est entourée en violet.

Après le premier prêt-tri à la pelle, on va rentrer dans la ligne entourée en rouge, qui est la ligne de préparation. Cette ligne de préparation CSR ne diffère pas énormément d'une installation de tri classique, puisqu'on va charger un broyeur. Le broyeur va traiter les déchets.

On va ensuite aller dans un trommel (crible rotatif) pour sortir plusieurs fractions de différentes granulométries. Les déchets comme ça, les différentes fractions vont passer par une cabine de tri, où des trieurs vont permettre de sortir tout ce qui est valorisable à la main. Ensuite, on va affiner le produit par d'autres matériels type aéraulique, qui va permettre d'enlever, par exemple, du plastique.

Et ensuite, complètement à gauche, on aura le chargement automatique des camions automatiques avec le CSR, qui suivront les flèches noires pour sortir du site.

Je vous ai présenté rapidement le projet, le détail de notre procédé. On pourra répondre à l'ensemble de vos questions par la suite. Maintenant, un petit focus sur les différents impacts du projet sur l'environnement et l'environnement du site. Par rapport à la situation actuelle, on parle uniquement de l'impact du projet CSR, par rapport à la situation actuelle, on va avoir 46 camions par jour qui vont rentrer. Ces 46 camions correspondent à l'apport des tonnes de déchets brut et vont être un mélange entre des gros porteurs et des petits volumes comme les bennes de déchetterie, etc.

En sortie du site, après les tonnes qui vont rentrer pour être préparées en CSR, le déchet préparé représentera 29 camions par jour. Ces 29 camions par jour, c'est du CSR en gros porteurs, 18 camions de CSR par jour en gros porteur, des déchets qui vont aller en filière de valorisation, souvent mis en balle, et pareil en gros porteur, et des déchets qui vont aller vers les filières d'élimination.

L'ensemble de ces flux - mis à part quelques flux des déchetteries communales autour - l'ensemble de ces flux passent directement par l'A21, donc ne passent pas dans les centres-villes des communes autour, et représentent pour le trafic poids-lourds uniquement 1% d'augmentation du trafic sur l'A21.

En termes d'impact sur les sujets consommation d'eau, émissions atmosphériques et bruit. Dans l'ensemble de notre dossier, comme le veut la réglementation, on a étudié ces différents sujets. Ce qu'il faut savoir, c'est que le projet qu'on veut mettre en place sur notre site de Noyelles-Godault ne consomme pas d'eau. Il n'y a pas de consommation d'eau industrielle, ni d'eau potable, mis à part pour le besoin de nos équipes, bien sûr.

Il n'y a pas de consommation d'eau, et donc il n'y a pas de rejet d'eau de procédé. On ne va pas rejeter de l'eau industrielle au sein du milieu naturel. La seule eau qu'on va traiter, c'est la gestion et le traitement des eaux sanitaires et des eaux pluviales. Ces eaux sont internalisées, ce traitement est internalisé au site, puisqu'on a une station d'épuration sur le site d'Agora, qui permet de gérer et de traiter l'ensemble des eaux de l'eau potable, avant le rejet.

Au niveau de la poussière, l'ensemble du site, l'ensemble des équipements sont dans le bâtiment du centre de tri. Il va y avoir la mise en place sur les nouvelles installations de captage de poussière au niveau des zones à forte production de poussière. Ce captage de poussière permettra de traiter les poussières via un équipement qui est dépoussiéreur qui permettra de filtrer l'air, et rejeter un air non-poussièreux pour permettre d'éviter un rejet de poussière dans l'atmosphère.

Ce qu'il faudra aussi avoir en tête, c'est qu'on est un site de préparation du CSR, on n'est pas un site de traitement ni de combustion du CSR. Donc en fait, on n'a aucune unité de combustion sur le site, même pas de chaudière.

Et enfin, au niveau du bruit, autre impact, on est intégré au site actuel avec le confinement des équipements. Le confinement de nos installations fait qu'on n'aura pas d'impact supplémentaire sur le bruit par rapport à la situation actuelle.

Le dernier point en termes de risque, c'est le risque d'incendie, comme on peut le savoir sur l'ensemble des centres de tri ou de traitement de déchets. Le risque d'incendie est géré par plusieurs actions :

- Tout d'abord, la mise en place de nos systèmes de sécurité et de protection interne et réglementaire, par exemple la ventilation des produits stockés par une ventilation adaptée, la mise en place de murs fixes au niveau des zones à potentiel danger d'incendie ;
- La mise en place de systèmes fixes inédits à incendie, c'est-à-dire des détections automatiques de chaleur, d'incendie, la mise en place de sprinklers, d'arrosage automatique, de colonnes sèches pour permettre l'injection d'eau et, bien sûr, la présence de poteaux incendie et d'un point de captage dans la Deûle qui existe depuis le début de notre installation pour permettre au service du SDIS de venir pomper dans la Deûle directement pour avoir un apport d'eau en continu.
Ce qu'il faut savoir aussi, c'est que réglementairement, le SDIS donnera un avis sur le projet qui sera publié par M. le Commissaire-Enquêteur sur le registre auquel on devra se conformer.
- Et enfin, des moyens mobiles classiques comme des extincteurs pour l'ensemble des différentes zones sensibles du site.

On a un projet qui répond totalement à la réglementation dans notre dossier et ce qu'il faut avoir en tête aussi, c'est que notre installation est contrôlée à plusieurs niveaux :

- D'abord, sur notre dossier et sur ce qu'on a prévu de mettre en place, validé par la DREAL et les services de préfecture, via la réglementation ICPE - l'installation classée pour la protection de l'environnement - la réglementation nationale
- Et la réglementation européenne, la réglementation IED.

Ces deux réglementations imposent qu'on construise et qu'on exploite nos installations selon les meilleures techniques disponibles économiquement et techniquement à un instant donné. Donc ça peut évoluer et dans ce cas-là, il faudra, comme on le fait sur l'ensemble de nos sites, se mettre aux nouvelles normes par rapport aux risques incendies, aux émissions atmosphériques, etc.

Pour cela, un rapport de base qu'on appelle un rapport de base IED, qui est un rapport qui permet de donner l'état de pollution avant de construire les usines, pour que quand on partira, si on part un jour, on puisse comparer l'état final et l'état initial et donc, en ce cas-là, entraîner des moyens de traitement pour revenir à l'état initial.

Et enfin, ce qu'il faut aussi noter, c'est que on va s'installer sur une zone qui est déjà classée ICPE, donc on ne va pas consommer du foncier naturel ou autre.

Et enfin, les contrôles- après les contrôles réglementaires et les contrôles du dossier - c'est que pendant le chantier, on va avoir un Coordinateur de Sécurité et de Protection de la Santé qui va contrôler, bien sûr, l'ensemble de nos travailleurs, de nos ouvriers, etc.

En phase d'exploitation, on a les contrôles des déchets entrants et des déchets sortants, pour être en phase avec les procédures et les déchets admissibles sur le site. On rappelle que c'est un site qui ne peut recevoir que des déchets non dangereux.

Et il faut vérifier que l'ensemble des déchets est bien admissible. On aura un contrôle, bien sûr, le producteur des déchets va nous fournir une caractérisation des déchets, et nous on contrôlera aussi visuellement à l'arrivée du site.

On a une surveillance en matière des rejets réglementaire, comme la surveillance des rejets dans l'eau, donc on a une surveillance trimestrielle de ces rejets. Surveillance des rejets atmosphériques, surveillance du bruit aussi, tous les trois ans, des mesures qui doivent être mises en place.

Et enfin, on a un suivi d'installation à la fois par les services de la DREAL, on a des inspections de la DREAL, que ce soit des inspections prévues ou des inspections inopinées, donc par les inspecteurs.

Et enfin, le site dispose d'une commission de suivi de site, qui se réunit tous les ans, sous l'égide de la sous-préfecture, et qui est déjà en place pour le centre de tri, pour l'activité de terre polluée et pour RecyCâbles, et dans lequel la préparation CSR sera intégrée pour que chaque année, le rapport d'activité soit présenté aux élus, aux associations et à tous les membres de la CSS.

En termes d'emplois, en phase chantier, il est prévu environ 50 emplois pour la phase chantier durant l'année 2026. En période d'exploitation, on prévoit des emplois directs, entre 20 et 30, en plus des emplois déjà actuels sur le site.

Et bien sûr, des emplois indirects de transport à la maintenance, et à l'ensemble des activités que SUEZ peut avoir sur ses installations.

Enfin, pour finir, le calendrier prévisionnel. En septembre 2025, lancement de la consultation du public. Décembre 2025, comme on l'a dit, on a l'intention d'avoir la fin de la consultation du public. On attend une autorisation environnementale pour le début de 2026, et une mise en service à l'automne 2026 qui permettra d'alimenter la chaufferie CSR dont la mise en service est prévue entre l'automne et fin 2026.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Merci beaucoup, merci beaucoup Guillaume pour cette présentation complète du projet. Dans cette réunion publique, il est prévu évidemment un temps d'échange pour que le public puisse poser ses questions, que SUEZ ou le commissaire-enquêteur puisse répondre. Ce que je vous propose, c'est de vous donner la parole.

N'hésitez pas à donner votre nom si vous le souhaitez, votre fonction également si vous le souhaitez. On a des micros parce qu'on enregistre la réunion, pour que le verbatim de la réunion soit versé à l'enquête publique. Je vous demanderai, si vous souhaitez poser une question, de bien vouloir parler dans le micro.

Je vous laisse la parole. N'hésitez pas à me faire signe si vous souhaitez intervenir. Monsieur, allez-y, je vous en prie.

Bertrand FAUQUEMBERGUE, Maire-adjoint d'Évin-Malmaison :

Merci. Je suis Bertrand FAUQUEMBERGUE, adjoint au Maire à Évin-Malmaison. Je trouve surprenant quand même, entre guillemets, que les communes qui seront les plus concernées au niveau impact, par rapport à Noyelles-Godault, ce sont Évin-Malmaison et Courcelles-lès-Lens.

Nous a eu une information au ras-des-tiroirs. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas, ne serait-ce qu'une réunion publique à Évin et à Courcelles. Ça, c'est une première chose.

Je suis venu à la dernière CSS au mois d'avril. On n'a eu aucun bruit du projet. Comme par hasard, il était certainement dans les cartons, on ne sort pas un projet comme ça en 10 minutes.

Donc, on n'a pas été informés. C'est sous l'égide de la sous-préfecture. Je vous rappelle, la CSS.

Ensuite, au niveau des déchets ultimes. C'est bien ça. Si j'ai bien compris. Les déchets ultimes vont partir certainement sur votre site à Hersin-Coupigny. Parce que maintenant, on ne sait plus si c'est Agora, SUEZ, « machin ». On ne sait plus qui pilote le projet.

Vous dites autant de camions par jour. Il y a les camions qui rentrent, mais les camions qui sortent. Donc, il faudra aussi le préciser. Ensuite, il y a la dernière chose. Au niveau des envolements, parce qu'il y aura quand même des sortes de sciures, je ne sais pas quoi.

On a eu de gros problèmes sur Évin-Malmaison, avec le site où ils broyaient des palettes. Et par grand vent, c'est bientôt comme un nuage qui tombait sur la commune.

Je n'en veux pas aux collègues de Noyelles-Godault, qui sont dans la salle, madame le maire... Mais c'est simplement pour dire que les deux communes les plus impactées à l'époque du site de Métaeurop, ça a été Courcelles et Évin, du point de vue pollution. Il se trouve que le siège social se trouvait à Noyelles-Godault.

Parce que nous, à Évin, surtout par rapport à Courcelles - ce n'est pas tout à fait la même chose – à Évin, on a subi la pollution, mais en retour, on a eu zéro. Il faut le préciser, c'est zéro. Tant pis, ce n'est pas nous qui faisons les lois. Donc, voilà. Je suis quand même déçu qu'il y a un manque de concertation sur les résidents évinois. Je parle pour Courcelles, parce qu'ils sont un peu dans le même cas que nous.

Vous nous faites des beaux tableaux, avec des beaux chiffres, 50 emplois... Les camions, ils vont où ? Les routes, c'est quand même nous qui les payons indirectement. C'est quand même cavalier comme démarche.

Martin BACHOLLES, 2Concert :

Merci beaucoup. Effectivement, on a eu plusieurs questions. Alors, il y a une question sur l'annonce de la réunion publique ce soir et de la consultation. Je vais peut-être laisser le commissaire-enquêteur répondre là-dessus. Il y a une question spécifique sur la commission de suivi de site. Une question sur la destination des déchets ultimes.

Une question sur l'impact routier. Et la dernière question, c'était sur la question des envolements. Et on a bien compris.

Alors, effectivement, l'objectif de la réunion ce soir, c'est justement d'informer le public. Je laisse le commissaire-enquêteur dire quelques mots sur l'annonce de cette réunion publique.

Hervé MAILLARD, commissaire-enquêteur :

Alors, sur l'annonce, vous vous adressez à la préfecture, au bureau des ICPE. Puisque, en fait, l'organisateur de la consultation, c'est bien la préfecture. Le commissaire-enquêteur, nous sommes chargés de mener la consultation, pas de l'organiser.

Martin BACHOLLES, 2Concert :

Donc, en lien avec la préfecture concernant l'annonce de la consultation. Concernant la CSS et la commission suivie de site, Guillaume ?

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Alors, pour deux choses. Sur la présentation du projet à la mairie d'Évin-Malmaison, on a en juillet (début juillet), si je ne me trompe pas, on a fait un mail. Alors, on n'a pas relancé, effectivement. On a envoyé un mail à la mairie d'Évin-Malmaison, pour indiquer qu'effectivement, il y avait une réunion publique.

La consultation démarrait, à partir du 1er septembre, qu'il y avait une réunion publique le 9 septembre.

Et si la mairie le souhaitait, on pouvait venir présenter, moi, je n'ai pas de problème, je peux venir présenter le projet au conseil municipal, à la mairie. Effectivement, on a fait une information par mail, début juillet si je ne me trompe pas. On aurait pu, et là, je fais un mea culpa, on aurait pu relancer avant la rentrée. Donc, après la réunion, si vous voulez, il n'y a pas de problème, je vous donnerai mes coordonnées, et on peut s'organiser. Moi, je suis basé sur le site, donc je peux venir vous présenter le sujet. On a fait ce mail d'information à la mairie de Noyelles-Godault, à la mairie d'Évin-Malmaison, et à la mairie de Courcelles.

Au niveau de la CSS, le projet a été évoqué par SUEZ, par M. Mercier lors de la réunion de la CSS...

Julien DARCHEVILLE, SUEZ :

Bonjour, je suis Julien DARCHEVILLE, responsable du centre de tri de Noyelles-Godault, et j'ai animé la CSS. Du coup j'ai recherché dans mes mails, et le compte-rendu de madame la Sous-Préfète, indique bien en page 2 : « l'Écopôle Nord prévoit la mise en place de son projet combustible solide de récupération sur le centre de tri. » Donc, perspectives pour l'année 2025. Donc, ça a bien été évoqué pendant la réunion de CSS.

[bruits dans la salle]

C'est juste que, en fait, le compte-rendu de Mme la sous-préfète a bien été envoyé... elle était représentée par son secrétaire, c'est marqué. Et ça a été envoyé à tous les personnels.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Donc, effectivement, il a été question d'un projet. Le projet, bien sûr, il était dans sa phase finale, on est d'accord. Sur le sujet, honnêtement, il n'y a pas de problème pour qu'on en discute avec l'ensemble des mairies, que ce soit aussi avec madame le maire.

Après, en termes d'organisation, comme le disait M. le commissaire-enquêteur, on n'a pas trop de mots à dire sur l'organisation.

Sur le site, pourquoi Noyelles-Godault aussi ? Parce que les parcelles d'implantation du site sont sur Noyelles-Godault.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Peut-être juste pour préciser sur la consultation du public et justement cette première réunion publique, on a rappelé, M. le commissaire-enquêteur l'a redit, qu'on ouvre ici une procédure de trois mois. Donc, effectivement, cette annonce a été faite, il y a la réunion publique d'ouverture, M. Villemin propose de faire des présentations en mairie s'il y a besoin, et il y a encore du temps derrière pour que le public puisse participer au registre dématérialisé et poser ses questions.

Peut-être répondre aux questions sur les impacts routiers ?

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Sur les impacts routiers, sur la destination du refus. Le refus de tri, en fait, il va être, comme je disais, il va être envoyé soit en UVE, ou effectivement, sur le site de SUEZ, puisque SUEZ, c'est un site Agora SUEZ, effectivement, on a changé de nom, mais c'est la même société.

Il y a SUEZ à Noyelles-Godault, il y a Évin-Malmaison, et Courcelles-lès-Lens, sur l'ancien site de Métaleurop. Et il y a SUEZ à Hersin-Coupigny.

Et donc, il se peut, effectivement, que ce refus de tri - mais qu'il va être transmis - il va être envoyé sur notre installation d'enfouissement à Hersin-Coupigny. Ce qu'il faut savoir, c'est que les déchets, une grande partie des déchets qui, aujourd'hui, qui vont aller sur le centre de préparation, vont aujourd'hui directement en enfouissement. Ils vont venir sur le site de d'Agora pour être revalorisés. Et il y aura une petite partie de ces déchets qui vont retourner, effectivement en enfouissement. Donc, on va limiter, quand même, la quantité d'enfouissement direct sur nos installations.

Et, enfin, juste après, je vous laisserai la parole. Sur le trafic routier, mis à part des bennes de déchetterie qui pourraient venir, des déchetteries - je n'ai pas une connaissance exacte du maillage des déchetteries dans l'agglomération - mais l'ensemble, la majorité des camions qui vont venir... Donc, je parlais de 49 camions entrants, mais je parlais aussi de 26 camions sortants. Donc, tout ça, va passer par l'autoroute A21. Il n'y a pas de camions gros-porteurs prévus au niveau des routes.

Et s'il y en a qui passent dans Noyelles-Godault, dans ce cas-là, il faut qu'on en discute. Noyelles-Godault/Évin-Malmaison, ou n'importe quelle commune autour. Si on a des gros porteurs qui passent, alors qu'ils pourraient passer par l'autoroute, dans ce cas-là, il faut qu'on voit avec nos sous-traitants.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Il y avait juste une toute dernière question sur la question de l'envolement, je crois. L'envolement des poussières.

Guillaume Villemin, SUEZ :

Les poussières du projet, en tout cas, on est à l'intérieur du bâtiment. Là, le projet est à l'intérieur du bâtiment. Demain, on aura des capotages au niveau des zones de production de poussières. On aura un dépoussiéreur et du brumisateur par temps sec pour rabattre les poussières au maximum.

Valérie BIEGASLKI, Maire de Noyelles-Godault :

Bonsoir, Valérie BIEGASLKI. Je suis maire de Noyelles-Godault. Déjà, merci pour cette présentation.

Effectivement, moi, je vais quand même vous redire ce que vient de dire mon collègue d'Évin. Je trouve que cette présentation arrive trop tard pour nous. Vous dites que vous avez envoyé un courrier. C'est vous, monsieur ? Début juillet aux communes ? Si vous voulez bien me renvoyer votre courrier, je suis vraiment intéressée.

Parce que moi, j'ai pris connaissance du premier courrier sur le sujet le 26 juillet. Le 26 juillet, c'est période de vacances. Nous sommes le 9 septembre. En règle générale, les entreprises qui s'implantent chez nous, que ce soit pour du commerce, etc., elles prennent rendez-vous avec les mairies pour venir présenter leur projet.

Alors, je sais bien que vous êtes implantées ici depuis un moment, que vous êtes chez vous, mais on est quand même sur un site où il y a de la pollution, où il y a eu de la pollution avec Métaeurop. Donc, c'est aussi un territoire qui, psychologiquement, est sensible, notamment vis-à-vis de l'habitant. Donc, je pense que quand même, la moindre des choses, ça aurait été de venir vous présenter en mairie. D'autant plus que, si vous travaillez sur le site, moi, je suis

maire depuis deux ans, je ne vous connais pas. Je connais uniquement le responsable fort sympathique de RecyCâbles, que je suis allée rencontrer dernièrement. Et donc, c'est bien dommage.

Ensuite, vous parlez des poids lourds. Alors, les poids lourds, on a déjà un problème avec votre site, puisqu'il y a des poids lourds étrangers. Donc, là, j'ai compris qu'il y avait des poids lourds qui allaient venir, quand même. On parlait de la région du Bénélux. Il y a des poids lourds étrangers qui régulièrement empruntent la D-160, la rue Gambetta, qui est une rue très étroite. On a un centre multi-accueil, là, qui entre par la rue Malfidano, qui, au passage, arrache nos câbles aériens. Il y a, par exemple, un pâté de maison qui s'est retrouvé sans Internet pendant une quinzaine de jours.

Et on a beau vous écrire, on a beau vous demander de faire des choses, il n'y a rien qui bouge. Rien, strictement rien. Parce que, forcément, j'imagine que vous changez de transporteur ou, en tout cas, vous sous-traitez.

Les chauffeurs ne sont pas les mêmes. Il y a des GPS qui ne sont pas mis à jour. Et, du coup, il y a un endroit de Noyelles-Godault qui, forcément, va être emprunté. Les riverains sont « vent-debout » sur le sujet. Les trottoirs sont détériorés. Au bout d'un moment, forcément, la voirie se détériore.

Donc, même si vous dites que vous allez faire les choses, monsieur, vous avez beau avoir toute la bonne volonté du monde, ça ne fonctionnera pas. Et vous ne pouvez pas me dire le contraire.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Je ne vous dis pas le contraire.

Valérie BIEGASLKI, Maire de Noyelles-Godault :

Donc, aujourd'hui, on ne peut pas dire que ce projet ne va pas être... Il y a 75 camions, là, j'ai lu : « 59 plus 26, je crois ». Donc, je crois que c'est ça. 75 ou 85, je ne sais plus. Si vous divisez ça en 8 heures, ça fait 8 camions par heure. Bon, ça fait quand même un camion qui passe assez régulièrement. Moi, je crains. Alors, après, vous nous assurez qu'il n'y aura pas de poussière. Tant mieux, parce que ça aussi, c'était une de mes questions. Donc, vous avez répondu à cette question-là.

Cette histoire de poids lourd, elle m'interpelle quand même. Je pense qu'il faut vraiment creuser la question.

Après, vous parlez d'emplois : « Emplois directs ». Alors, déjà, les emplois pendant la phase de construction. Moi, j'avais cru comprendre, mais j'ai peut-être mal compris au démarrage, que finalement, il n'y avait pas beaucoup de travaux de construction sur votre site. Mais finalement, vous parlez quand même d'une cinquantaine d'emplois pendant la phase de construction.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

En fait, il n'y a pas de construction de bâtiments ou autre, mais par contre, il y a à l'intérieur du centre de tri actuel, en fait, l'ensemble des équipements sont démontés, qui vont être renouvelés par de nouveaux équipements.

C'est là qu'on va avoir des emplois. Ce n'est pas un chantier de terrassement et de construction de bâtiments qu'on peut voir, mais ce sont vraiment des emplois pour électromécaniciens, etc. Je n'ai pas la liste de tous les postes, mais ça sera des emplois qui seront créés pendant cette phase-là, même si on ne fait pas de nouveaux bâtiments.

Valérie BIEGASLKI, Maire de Noyelles-Godault :

Et pour les emplois directs, c'est quel type d'emploi ?

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Pour les emplois indirects ? Ah, directs, en fait, les emplois directs, ça va être des emplois qui vont compléter les équipes pendant l'exploitation. Aujourd'hui, on a les emplois de conducteurs d'engin. On a, sur le site actuel, donc demain, il y aura aussi des conducteurs d'engin, des agents de tri, puisqu'en fait, on a une cabine de tri manuelle. On va avoir des agents de maintenance, donc électromécaniciens ou autres.

Valérie BIEGASLKI, Maire de Noyelles-Godault :

Et comment est-ce que vous allez réaliser votre recrutement ?

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Alors, il n'est pas engagé, ça c'est sûr. L'activité, on envisage de la démarrer fin d'année prochaine, donc ça fait partie des choses qu'on va démarrer début d'année prochaine pour essayer d'identifier effectivement les bonnes ressources. Mais si vous avez des bonnes idées à nous proposer...

Valérie BIEGASLKI, Maire de Noyelles-Godault :

On a des CCAS aussi, on a des personnes qui poussent la porte de CCAS et qui parfois sont en demande d'emploi. Vous valorisez dans vos objectifs un impact sur l'environnement, du circuit court, du circuit local, etc. Donc en termes d'emploi, ça serait bien aussi de s'adresser aux communes aux alentours pour avoir de l'emploi 100% local.

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Tout à fait, c'est simplement le "pas-de-temps" fait qu'aujourd'hui, on est dans le développement du projet, on est dans la phase de l'autorisation. Le chantier va débuter début d'année prochaine. Effectivement, la phase de recrutement raisonnablement, elle interviendra à partir de l'été prochain. Vu qu'on a besoin d'activités personnelles sur le troisième ou quatrième trimestre.

Valérie BIEGASLKI, Maire de Noyelles-Godault :

Et dernière question, est-ce que vous avez déjà mis en place, je ne crois pas ? Vous n'avez pas encore mis en place ce type d'usine, de centre de préparation ailleurs dans la région ou ailleurs sur le territoire national ?

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Non, en fait, on en a en construction en ce moment, du côté de Nancy, une installation du même type qui va rentrer en service, celle-ci, tout début d'année prochaine, tout début 2026. Et là, ça va être la deuxième de cette envergure qu'on va construire ici, mais pour produire du CSR.

Après, tous les équipements qu'on retrouve dans ce type d'installation, comme l'a expliqué Guillaume, c'est du même type d'équipement qu'on va retrouver classiquement dans ce que vous avez à l'image sur les centres de tri de collecte sélective. Quand on voit les images d'un centre de tri avec des convoyeurs, des équipements. C'est simplement la mise en œuvre de ces équipements, selon un certain nombre, avec certains objectifs de performance qui vont nous permettre de produire ça.

Donc ce ne sont pas des équipements neufs - on n'est pas dans l'innovation, en train de construire quelque chose de nouveau - mais les centres de tri de production de CSR de ce type-là, c'est le deuxième qu'on construit en ce moment.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Et pour revenir juste sur un sujet, sur les nuisances, quand je parlais de poussières, de bruit, etc... Comme on n'est pas sur des équipements, des innovations, ou un process innovant, on connaît le type de nuisances que peut engendrer ce type d'installation, et donc on sait comment les gérer. Par exemple, je parlais de la poussière on va capoter les zones où on sait qu'il va y avoir de la poussière. C'est pour ça qu'on sait comment gérer les différentes nuisances.

Et après, de toute façon, j'ai pris une bonne note, avec Julien aussi, des sujets de trafic. Après, on a mis en zone de chalands le Benelux, parce qu'on a des clients, bien sûr, et on a des demandes de Belgique pour ce type de traitement, parce qu'eux, ils ont des problèmes. Mais la majorité des déchets qui vont venir sur le site, ça va être un des acteurs locaux, soit du Pas-de-Calais, soit du Nord.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Merci beaucoup, j'avais une demande de question de monsieur là-bas, et ensuite, monsieur devant, et ensuite, je reviens vers madame.

Benoît DERAM, Directeur transition écologique, CA Hénin-Carvin :

Pourquoi vous avez choisi de le faire là ? Parce que si je comprends bien ce ne sont pas des déchets de notre territoire. Est-ce pour désengorger Hersin-Coupigny ou d'autres centres d'enfouissement ? Et après, c'est pour faire bénéficier une chaufferie qui est dans l'Aisne, Tereos.

Et en fait, vous prenez les déchets d'ailleurs, vous ramenez un combustible qui pourrait être avantageux pour un autre territoire, ça fait juste transiter et se fabriquer sur notre territoire. Donc il n'y a peu d'intérêt sur le territoire, ce qui est dommage, parce qu'en plus, on a déjà une production de CSR sur le TVME (*Tri valorisation matière énergie*) d'Hénin-Beaumont.

Et puis on essaye de réfléchir à créer un réseau de chaleur, on a une étude, on a un schéma directeur, en fait, on est en train de travailler sur un schéma directeur d'un réseau de chaleur qui pourrait bénéficier aux habitants, aux bailleurs, à plein de gens. Donc l'activité, elle pourrait se créer sur le territoire, mais là, du coup, l'impression que j'ai, c'est qu'on a que sur le territoire, les inconvénients en fait, et ça ne traite pas nos déchets. Je ne comprends pas bien pourquoi vous l'avez implanté ici, à part le fait de pouvoir mettre un camion sur les autoroutes facilement.

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Alors, les outils de production de CSR. On cherche à faire de la massification, de produire au plus proche de la zone de production. Ce qu'expliquait Guillaume, c'est qu'on est quand même plus au cœur d'un bassin d'activité qui produit du déchet ici qu'on ne l'est à Origny-Sainte-Benoîte. J'ai évoqué une deuxième préparation, on construit également une autre préparation, celle-là, beaucoup plus petite, à 5 kilomètres de la chaufferie. Donc on en fait également à proximité pour drainer le bassin de vie qui est là-bas, mais qui est raisonnablement plus petit. La capacité d'installation là-bas, elle va être un peu plus petite.

Et donc, l'installation de préparation, elle se fait, là où il y a le plus de production de déchets, pour éviter de mettre sur la route, au contraire, beaucoup de petits camions. Quand on voit qu'il y a plus de camions d'entrée qu'il y en a en sortie, c'est tout simplement parce qu'on va densifier le matériau en le broyant déjà. Et puis on va regrouper plein de petits porteurs dans un seul plus gros. On veut réduire aussi le nombre de véhicules sur la route.

Et puis, sur votre question qui est pourquoi alimenter en énergie Tereos alors qu'il y a des besoins ailleurs, alors ça, c'est un bon point. C'est-à-dire que nous, notre objectif, c'est de développer cette filière et d'implanter des chaufferies de ce type-là, là où il y en a besoin. C'est beaucoup plus facile à dire qu'à faire, c'est-à-dire que ça marche à Tereos, ça marche sur des industriels de la chimie dans Vallée du Rhône ou ailleurs, à quelques endroits en Bretagne. Là où vous avez des consommateurs de taille suffisante, consommateurs réguliers et qui permettent de consommer cette énergie dans le temps. S'il y avait eu une activité similaire avec un besoin significatif, évidemment qu'on l'aurait implanté au plus proche du bassin de vie. C'est vrai qu'aller implanter notre chaufferie à Origny-Sainte-Benoîte, ce n'est pas au cœur du concept de CSR.

C'est un peu le problème que rencontre la filière CSR, je ne me suis pas attardé dessus tout à l'heure. Les ambitions de l'État, les ambitions de l'ADEME étaient beaucoup plus importantes à l'origine sur le développement de la filière parce qu'ils avaient identifié toutes les tonnes qu'il fallait sortir des K2, des centres de stockage, pour les transformer en une grande partie en CSR et se rendre plus dépendants d'un point de vue énergétique. Sauf que la réalité, elle n'est pas là. On ne peut pas développer autant de chaufferies CSR qu'on veut parce qu'il faut des gros industriels qui ont des capacités de production.

Benoît DERAM, Directeur transition écologique, CA Hénin-Carvin :

Pour l'implantation de ce site, vous avez réfléchi à d'autres lieux ? Pourquoi pas à Hersin-Coupigny ou ailleurs ?

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Oui, pour Origny, on a réfléchi bien sûr à d'autres sites. Il y avait Agora, il y avait Hersin-Coupigny, on a tout pensé. Et même dans le nord, à côté de Valenciennes, sur le site de Lourches.

Pourquoi Agora ? Parce qu'en fait à Hersin-Coupigny, on a une installation de stockage. Et c'est tout. On a une installation de stockage, on n'a pas de bâtiment disponible, on n'a pas d'ensemble de tri déjà existant, etc. Agora dispose d'un bâtiment, dispose d'un centre de tri qui aujourd'hui ne fonctionne pas à sa pleine puissance puisque la ligne de tri qui existe ne fonctionne plus depuis 2016. Et donc, en fait, l'idée, c'était de réutiliser des installations déjà existantes.

Après, par rapport à votre question sur les réseaux de chaleur, je ne pourrai pas répondre à toutes vos questions sur le développement des réseaux de chaleur. Mais, produire du CSR pour aller alimenter, effectivement, entre autres la chaufferie d'Oristeam et donc fournir en chaleur Tereos n'est pas compatible non plus avec, en fait, la mise en place d'une valorisation énergétique qu'elle fait, sûrement pas du CSR parce que, comme l'a dit Morgan, le CSR a besoin d'une utilisation continue tout le long de l'année. Un réseau de chaleur, c'est un peu fonction de la saison aussi. Et donc, n'entraîne pas, en fait, une incompatibilité avec la mise en place d'une valorisation énergétique sur le territoire. On ne draine pas toutes les tonnes. Là, on va drainer environ 100 000 tonnes de déchets non dangereux et non valorisables aujourd'hui. Ce sont aussi des déchets qui ne peuvent pas être valorisés par la valorisation énergétique classique. Ce type de déchets ne peut pas représenter la majorité du fait de leur trop fort potentiel énergétique.

Et donc, c'est pour ça que ça va dans des chaufferies un peu particulières permettant une valorisation. Pour moi, c'est incompatible avec un développement de réseau de chaleur sur le bassin de l'agglomération d'Hénin-Carvin ou même autour. Je pense qu'il reste de déchets nécessaires et compatibles avec le développement de réseau de chaleur.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Merci beaucoup. Monsieur, vous aviez une question ?

Sébastien CHAPELET, Directeur du SYMEVAD :

Donc, Sébastien Chapelet. Je suis le directeur du SYMEVAD, qui est le syndicat de traitement de déchets. Donc, effectivement, on a un centre de tri d'emballage qui est à 500 m du site.

On a également une unité de préparation de CSR sur les ordures ménagères. Les deux, d'ailleurs, étant exploitées par SUEZ. Donc, pas de question tant que tel.

Simplement, j'ai regardé un petit peu le dossier. Bon, connaissant un peu le sujet, j'avais, notamment pour l'Assemblée, voulu indiquer quels étaient les vrais points de vigilance à regarder. Vous en avez répondu à la plupart, mais il y en a quelques-uns où je pense qu'il mériterait d'approfondir un peu.

Sur la partie transport, je pense qu'on a dit beaucoup de choses. Vous avez donné les nombres de camions. Je pense que l'intervention de madame Le Maire est importante parce que là, le nombre de camions, c'est surtout où ils passent et quelles nuisances ils peuvent apporter. Le chiffre ne suffit pas. Il y a un gros travail à faire. Mais là, c'est plus au niveau de l'exploitation. Il faut faire en sorte que les camions génèrent le moins de nuisances possibles. Et de ce que j'ai compris... Alors, moi, j'habite Courcelles. Je suis là en tant que directeur du SYMEVAD, mais aussi habitant d'une commune riveraine du projet. Et donc, c'est un sujet important. Mais sur le transport, vous avez déjà donné pas mal de choses.

Deuxième point de vigilance, le risque d'incendie. Peut-être que vous n'êtes pas au courant, mais les centres de tri brûlent beaucoup. Enfin, c'est normal. On y fait du combustible. Alors, là-dessus, je suis plutôt rassuré parce que, côtoyant quotidiennement SUEZ, je sais que vous êtes extrêmement vigilants sur le sujet. Néanmoins, tout à l'heure, vous avez dit que le SDIS allait donner un avis. Il va donner un avis sur les capacités d'extinction. Sur la façon dont vous allez gérer le risque d'incendie à l'intérieur du bâtiment. Ils ne vous donneront pas d'avis.

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Ce sont nos assureurs qui seront les plus contraignants, vous le savez.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Juste une petite parenthèse là-dessus. On a parlé du SDIS parce que ce sera un avis qui sera émis sur les capacités de rétention et les capacités de besoin en eau. Par contre, là, ce que je vous disais, les standards SUEZ, ce sont nos standards de sécurité par rapport à notre retour d'expérience sur les incendies. On a aussi des centres de tri qui brûlent ou qui ont brûlé. Et aussi nos assurances qui nous demandent de mettre en place toute une liste de protections pour limiter le risque.

Sébastien CHAPELET, Directeur du SYMEVAD :

Le troisième point de vigilance, c'est le bruit. Vous avez expliqué qu'on était sur un site qui était déjà en fonctionnement et que ça n'avait pas rajouté de bruit. Simplement, j'ai vu dans le dossier que vous envisagez de tourner en 3*8, ça veut dire y compris la nuit.

Est-ce qu'aujourd'hui, il y a des activités la nuit ou pas ? Si ce n'est pas le cas, ça veut dire qu'il y a une activité supplémentaire pendant une période où le bruit s'entend plus facilement. Donc, quelques précisions sur l'aspect bruit, même si vous êtes plutôt à l'écart sur une activité qui est en intérieur. Mais j'ai vu que c'était prévu que ça fonctionne de nuit. Donc, si ça modifie les modalités de l'activité actuelle, je pense que ça mérite d'avoir quelques éclaircissements là-dessus.

Les deux derniers points de vigilance pour ma part sont les plus importants. Le premier, on a parlé des poussières. OK, vous avez capté les poussières.

Moi, la crainte que j'ai, parce qu'on est sur un site pollué, ce sont les poussières pendant les travaux. Alors, il n'y a pas beaucoup de terrassements, il n'y a pas beaucoup de bâtiments. Néanmoins, on est sur un endroit où il y a un *PIG (Projet d'intérêt général)* qui a des exigences en termes de protection des riverains sur les envois de poussières pendant les travaux.

Donc, nous, on a trouvé que ce qui avait été fait sur le site qui est voisin de chez nous n'était vraiment pas terrible. Il y a eu énormément d'envols de poussières alors que j'imagine que dans le dossier tout était écrit... Là, je m'en fais moins parce qu'il n'y a pas beaucoup de terrassements, mais il y en a peut-être. Il y a peut-être quand même des moments où vous allez décaper de la terre et les bouger. Et l'envol de poussières est un sujet très sensible sur le site.

Le dernier point de vigilance, ce sont les envols. Pas les envols de poussières, mais le stockage. Parce qu'il y a trois moments où on envoie facilement des films plastiques, des choses comme ça. Donc, il y a le stockage. Là, j'ai vu qu'il y avait du stockage extérieur. Du stockage extérieur de balles plastiques, par exemple. Il faut savoir que sur le centre de tri des emballages d'Évin, le stockage extérieur est interdit. On n'a aucun stockage extérieur. Là, j'ai vu qu'il y en avait. Une balle de plastique, quand il y a du vent, il y a des envols.

Le deuxième point, c'est le chargement. Le chargement des camions se fait à la chargeuse. C'est un risque d'envol. Et il y a le transport. Alors, là, on est plus en phase d'exploitation. Quand vous chargez un camion, il doit obligatoirement fermer la benne. Parce que sinon, dès qu'il roule, il y en a partout. Je sais qu'on le vit au quotidien. Ça, ce sont des vrais points de vigilance, sur la partie envol de matière. Surtout que là, on va être sur des matières parfois légères.

Alors, j'ai vu que, par exemple, sur le CSR, vous fermiez sur 3 côtés avec une toiture. Ce n'est pas toujours le cas sur d'autres flux. Je pense que sur la partie envol, il y a un vrai sujet.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

J'ai oublié votre premier point...

Sébastien CHAPELET, Directeur du SYMEVAD :

Le transport, vous avez déjà raconté pas mal de choses. Il y avait la partie incendie.

Je ne suis pas trop inquiet. La partie bruit. Envol de poussière pendant le chantier et envol pendant l'exploitation de matière.

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Je vais répondre. C'est le premier que j'avais lié au niveau du bruit. Au niveau du bruit, effectivement, en marche nominale, cette préparation fonctionnera aussi de nuit.

Aujourd'hui, le site fonctionne de nuit aussi puisque RecyCâbles a une activité en 3*8, donc 24 sur 24, donc avec des apports de déchets et des apports de câbles. Leur site, on est à broyage, etc., à l'intérieur du bâtiment.

Ce qu'il faut savoir aussi pour la partie CSR, c'est qu'il peut y avoir des apports de déchets, mais que les exports de déchets vers la chaufferie se feront essentiellement entre 6h et 20h, puisque en fait, la chaufferie, elle, ne peut recevoir des déchets qu'entre 22h et 6h. Donc on ne va pas mettre des camions sur la route pour attendre à 150 km de là. Donc, on pourra avoir effectivement, de l'activité, mais le site existe déjà, le site a déjà une activité de nuit.

Les études qui ont été faites sur le bruit ont été faites, bien sûr, de nuit aussi, avec l'activité telle qu'elle est aujourd'hui. Et on s'attachera, de toute façon, à être vigilants sur le respect des riverains.

Au niveau, envol en phase de travaux. Comme je l'ai dit, il n'y aura pas de terrassement. On va créer deux auvents, si je ne me trompe pas, c'est tout ce qu'on va faire en termes de nouvelles constructions.

Le reste, ça va être à l'intérieur du bâtiment. On va démonter nos installations existantes pour en remettre d'autres. Et à l'extérieur, toutes les alvéoles de déchets qui existent aujourd'hui, on va les remodeler et on va les modifier par rapport à la nouvelle exploitation, par rapport au niveau à la nouvelle prise en compte des risques de circulation, etc.

Au niveau des auvents, s'il y a des pieux qui doivent être mis en place, effectivement, ce qu'on restera à respecter, je le dis, mais aussi notre arrêté préfectoral de 2008 qui nous impose des règles. Neuf règles à respecter pour justement éviter tout envol de poussière au niveau du sol historique de Métaeurop. Nous serons extrêmement vigilants sur ces points-là pour éviter tout risque de poussière lors des travaux.

Et enfin, le dernier point, ce sont les envols lors de l'exploitation, donc le déchargement du camion se fait en intérieur, on limite le camion à risque d'envol. Et au niveau du chargement du CSR, il se fait effectivement sous auvent, fermé de trois côtés, et soit se fait en automatique, c'est le chargement privilégié et systématique.

Donc les convoyeurs arrivent directement sur deux zones de chargement et remplissent les FMA. Effectivement, on a une zone de stockage sous auvents, fermée de trois côtés aussi, de CSR, en cas de complément de chargement, et ça, ça se fait à la pelle, mais protégée aussi, donc on limitera les envols, et on sera aussi vigilants, comme on le dit aujourd'hui, sur les envols pour faire des ramassages si besoin.

Au niveau des balles extérieures, ce sont des balles qui sont aujourd'hui déjà existantes, parce qu'en fait, ça va être les balles du centre de tri existantes, et on n'aura pas de balles supplémentaires par rapport à la situation actuelle à l'extérieur. Et on aura des balles « carton » qui seront sous auvents pour les protéger de l'humidité.

Martin BACHOLLE, 2^e concert :

Merci beaucoup. Alors, on avait madame qui avait encore une question. Juste pour savoir, est-ce qu'il y aura d'autres questions après madame ?

Monsieur et monsieur derrière. Donc on aura encore une, deux, trois questions, et puis après, on pourra penser à clôturer la réunion. Allez-y madame.

Valérie PETIT, Maire d'Évin-Malmaison :

Bonjour, Madame PETIT, maire de la commune d'Évin-Malmaison. Je rejoins ma collègue Valérie BIEGALSKI, également mon adjoint, et également le représentant du SYMEVAD, monsieur DERAM.

J'ai pris quelques notes, mais vous avez déjà répondu, mais c'est important que je le souligne quand même, parce que nous, au niveau de la commune d'Évin-Malmaison, au niveau des camions, on est fort impactés. Même si vous dites qu'il y a à l'autoroute, on trouve toujours, comme on dit, des raccourcis, et la commune d'Évin-Malmaison, c'est le bon raccourci entre autres, si je peux me permettre, Noyelles et Dourges.

Le nombre de camions. Monsieur parlait du type de camion, oui, c'est important, parce que, vous me dites que les camions vont passer par l'autoroute, pas forcément, tout dépend s'ils trouvent, comme je vous ai dit, des raccourcis, c'est souvent le cas sur la commune.

Pour votre information, j'aimerais bien, comme l'a dit Valérie Biegalski, que vous me transfériez le mail que vous avez envoyé début juillet, parce que j'ai vérifié dans mes mails que je n'ai rien reçu de votre part. Ce qui est un peu important, on avait reçu un courrier de la sous-Préfecture, comme quoi on avait un délai de deux mois, et passé délibération avant 3 septembre. Je trouvais ça, quand même, très rapide, et surtout qu'on avait aucun élément, nous concernant.

Donc comme l'a dit mon adjoint, la réunion publique, oui sur la commune ce serait bien, parce qu'on a une association sur l'environnement qui est très connue sur la commune et au niveau également, si je peux me permettre, de l'agglomération et autres. Je pense qu'ils seraient très intéressés par rapport à ce projet.

Il y a plusieurs choses, la poussière dans l'atmosphère, oui je rejoins quand même parce que nous on a la société Ambre qui met, si je peux me permettre, des endroits spécifiques de la commune d'Évin et il y a des endroits de poussières. Donc par rapport à ce qui s'est passé au niveau du PIG Métaleurop, vous au niveau de la société SUEZ, vous êtes les plus impactés au niveau du plomb.

Donc on va être très vigilants par rapport à ce que vous faites, parce que vous me dites que vous n'allez pas bouger trop de terre, mais pour moi personnellement, là je vais déjà alerter, parce que la commune d'Évin, 85% de la population impactée par rapport au PIG Métaleurop, et Métaleurop est sur la commune de Noyelles et pas d'Évin.

Pour vous essayer de vous présenter parce que Suez est juste à côté et carrément sur le site du Métaleurop. Je ne vais pas reprendre les propos qui se disaient juste avant parce que je les rejoins complètement.

Tout ce qui a été dit. Je rejoins également mon adjoint parce que quand j'ai eu le courrier, je l'ai interpellé et lui me dit : « écoute, on n'a jamais parlé de ça, on a parlé d'une clôture » donc je me dis « parler d'une clôture en conseil municipal, c'est quand même un peu perturbant ». Du coup, quand j'ai vu tous les éléments, dommage que vous voyez cette réunion publique qu'elle n'a pas été annoncée plus tôt, mais autrement, je veux dire, au niveau de l'association... C'est un peu cavalier. C'est ça que je voulais dire, mais en tout cas, je rejoins toutes les personnes qui sont autour, ici en réunion publique, même si on n'est pas très nombreux. C'est dommage.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des éléments de réponse nouveaux à apporter par rapport à ce qu'elle a déjà dit ?

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Juste par rapport à votre délai de réponse du 3 septembre. C'est pour votre observation, je suis d'accord, c'est tombé mal. Après, ça, c'est la préfecture qui vous a transféré.

Si je reprends par rapport à la réponse que la préfecture a fait à M. DERAM, si je ne me trompe pas, vendredi, ou hier, je ne sais plus... Par rapport à ce délai, je pense que, pour le bien de la procédure, même si le délai est passé, vous pouvez de toute façon, faire votre retour.

Et je réitère à l'ensemble des participants que là, effectivement, on est sur une réunion publique qui est dans le cadre de la nouvelle procédure parallélisée. En revanche, il n'y a pas de problème pour que, moi, je vienne - avec Morgan s'il y a besoin - vous présenter à vous, à votre conseil municipal, aux associations, le projet ; et répondre à l'ensemble de vos questions.

Martin BACHOLLE, 2concert :

Engagement est pris sur ce point au cours de la procédure.

Il me semble qu'il n'y avait plus beaucoup de questions. Je vous propose qu'on finisse. Il y avait monsieur ? Monsieur, allez-y, vous n'avez pas pris la parole.

Gérard BIZET, maire-adjoint de Noyelles-Godault :

Gérard BIZET maire-adjoint de Noyelles-Godault et vice-président du SYMEVAD.

J'ai été étonné sur le process. Bon, on a parlé du TVME, ce qu'il a coûté agglo et ce qu'il coûte encore, bien sûr. Il sort 30 000 tonnes de CSR (c'est sous le couvert de Sébastien).

Et là, si j'ai bien suivi : 10 millions d'euros d'investissement et 100 000 tonnes de CSR. Alors, si je fais une comparaison, il faudrait satisfaire ma curiosité.

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Alors, il y a peut-être deux choses.

Je pense que monsieur saura répondre aussi bien que moi, mais on ne traite pas du tout la même chose. C'est-à-dire que là, au SYMEVAD, si je ne m'abuse, on s'occupe des ordures ménagères. Donc, les process à mettre en œuvre n'ont rien à voir, en fait. Je ne vous ai pas donné le chiffre, mais je pense que vous êtes surpris d'un chiffre relativement bas pour l'investissement ici, par rapport à ce qui a été mis en œuvre sur SYMEVAD. C'est normal.

On a aussi dit et on l'a répété à travers différentes occasions : on n'a pas de génie civil ou quasiment pas. On s'inscrit dans un bâtiment existant avec que du process à modifier et en plus, on récupère même une partie du process existant. Donc, ça reste un investissement conséquent pour nous, pour produire ce CSR, à peu près 75 000 tonnes. 100 000 tonnes, c'est la capacité maximum de ce qu'on est amené à recevoir.

Mais nous, il y a aussi autre chose, c'est que la fonction principale de l'installation, c'est de valoriser de la matière, des flux valorisables... Mais de produire du CSR, à peu près 75 %. Sur SYMEVAD, on fait du CSR, mais j'imagine que c'est un produit résultant d'un process.

Sébastien CHAPELET, Directeur du SYMEVAD :

Monsieur BIZET. En fait, c'est vrai qu'il y a une grosse différence entre les deux équipements. La particularité du TVME, c'est qu'il traite des ordures ménagères, donc des déchets humides. Et donc, on sèche le déchet, ce qui n'est pas le cas ici. Il n'y a pas d'unité de séchage, et donc on évapore beaucoup. Donc il y a 80 000 tonnes qui rentrent, mais il n'y a que 35 000 tonnes qui sortent. Il y a quasiment 30 000 tonnes d'eau qui s'évaporent parce qu'on est sur un déchet humide.

On est sur un déchet beaucoup plus hétérogène, alors que là, si c'est du déchet d'activité économique (alors il y en a qui arrivent en mélange)

Donc le déchet à traiter est plus homogène.

Et puis, le dernier point, on a une partie « métha » (*méthanisation*). On a moitié de l'investissement d'usines, donc on fait de la « métha » sur les ordures ménagères, et on produit du biométhane qu'on réinjecte dans le réseau. Là, ça ne sera pas le cas non plus.

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Il n'y a pas de matières fermentées, c'est le domaine du combustible, donc ça ne sera pas la même chose...

Sébastien CHAPELET, Directeur du SYMEVAD :

Donc ça va être deux usines très différentes. Même si effectivement, il y a du CSR, dont les caractéristiques sont sans doute approchantes, qui sortiront de ces deux usines. Mais là, c'est simplement un déchet qu'il faut « surtrier », et c'est tout.

De l'autre côté, ce sont des ordures ménagères, très hétérogènes, qu'on transforme en méthane ; qu'il faut sécher ; qu'il faut préparer... Donc c'est effectivement plus complexe, plus onéreux.

Mais vraiment, c'est ce qui rentre dans l'usine, qui fait la différence. Je vous l'avais dit, vous n'avez pas le bâtiment à construire.

Gérard BIZET, maire-adjoint de Noyelles-Godault :

Monsieur le directeur, j'écoute en réunion... Non, c'était simplement pour savoir, par rapport aux deux procès, la différence. Celle que vous avez décrite, je la connaissais.

Bertrand FAUQUEMBERGUE, Maire-adjoint d'Évin-Malmaison :

Ce n'est pas une question tout à fait pour confirmer un peu ce que la personne du SYMEVAD disait.

C'est au niveau des entrées et des sorties de camions. Nous, à Évin, on a deux entreprises sur la commune, où il y a des entrées, des déchets, et autres matériaux.

On a galéré complètement avec ces deux entreprises, qui n'étaient pas forcément responsables, mais parce que les camions ne bâchaient pas. J'ai entendu causer des bâchages de camions. Les camions ne bâchaient pas. Et ce qui fait que ça a provoqué des envolements. Et on est arrivé avec une entreprise que si le camion n'était pas bâché, il ne déchargeait pas. Il repartait. Peut-être que dans un process, on pourrait adapter cette fonction ?

Guillaume VILLEMIN, SUEZ :

Nous, dans nos process, pour répondre à ça, dans nos process actuellement les camions qui vont sortir de notre site, ils seront obligatoirement bâchés. Ils ne peuvent pas sortir s'ils ne sont pas bâchés. Et pareil, on impose à nos importateurs de bâcher. Et quand ça vient de chez nous, quand ce sont nos transporteurs, quand c'est nous-mêmes qui transportons, de toute façon, nos camions sont bâchés.

Mais effectivement, c'est un point extrêmement important quand les camions partent avec du déchet, que ce soit du CSR ou n'importe quel type de déchets.

Bertrand FAUQUEMBERGUE, Maire-adjoint d'Évin-Malmaison :

Je dis ça parce que ça nous a pris 3-4 ans.

Valérie PETIT, Maire d'Évin-Malmaison :

Au mois de juin, on avait le même problème. On a eu un camion qui s'est presque vidé sur la route. Sauf que ce sont nos services, du coup qui sont venus dépanner.

Martin BACHOLLE, 2concert :

On avait une dernière question d'intervention de madame le maire. Ensuite, je passerai la parole à monsieur le commissaire-enquêteur pour un mot de conclusion.

Valérie BIEGALSKI, Maire de Noyelles-Godault :

Juste pour savoir, vous avez dit que vous êtes financés par des fonds publics. C'est uniquement via l'ADEME. C'est uniquement l'État qui vous accorde une subvention ? Vous n'avez pas de subvention région ?

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Non, ce n'est pas une subvention région. C'est effectivement l'ADEME qui finance une partie de l'investissement du process dans la logique du développement de la filière. De la même manière, elle a accompagné le développement des chaufferies qui sont des investissements plus conséquents et également les projets de préparation de ces services.

Mais c'est l'ADEME, c'est donc l'État. Il n'y avait pas d'aide de la région.

Valérie BIEGALSKI, Maire de Noyelles-Godault :

Vous pouvez dire à quelle hauteur ou c'est confidentiel ?

Morgan MORICEAU, SUEZ :

Je réfléchis... Entre 1,5 et 1,6 millions. C'est à peu près là. Il y a un petit million, mais à peu près là.

Martin BACHOLLE, 2^e concert :

Je donne la parole à monsieur le commissaire-enquêteur pour un mot de conclusion de cette réunion.

Hervé MAILLARD, commissaire-enquêteur :

Merci. Une dernière information qui m'a été donnée en début de réunion. La mission régionale d'autorité environnementale a rendu un avis sur ce projet, sur l'aspect environnemental, en émettant aucune observation.

Je vous remercie de votre présence et je voudrais rappeler mes deux permanences physiques : le mercredi 24 septembre et le mercredi 22 octobre dans la salle du CCAS en mairie de Noyelles-Godault. Je renouvelle mes remerciements à madame le Maire.

**

*